

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGT ET UNIÈME SESSION

Documents officiels



**DEUXIÈME COMMISSION, 1031^e
SÉANCE**

Jeudi 13 octobre 1966,
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
<i>Déclarations générales (suite)</i>	63

Président: M. Moraiwid M. TELL (Jordanie).

DECLARATIONS GENERALES (suite)

1. M. BOIKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) dit que la situation économique dans les pays en voie de développement, dont le taux de croissance économique est loin d'atteindre les modestes objectifs fixés pour la Décennie des Nations Unies pour le développement, est un grave sujet de préoccupation. La détérioration de leur situation commerciale a entraîné une réduction des ressources disponibles pour le développement et une augmentation de leur dette extérieure, cependant que leurs réserves d'or extrêmement faibles ne permettent pas à leur économie de fonctionner normalement. Bien que leur part ait été, en 1965, de 21,8 p. 100 dans le commerce mondial et 11,6 p. 100 dans la production mondiale, leurs réserves d'or ne représentaient, la même année, que 6,5 p. 100 de celles des pays industrialisés.

2. Faute de disposer d'un marché intérieur pour leurs produits agricoles, beaucoup de pays en voie de développement continuent de dépendre largement de leurs recettes en devises pour financer leur développement. Il est donc urgent de stabiliser les prix des produits de base. Les pays en voie de développement souffrent particulièrement de l'influence néfaste qu'exerce sur leur économie l'instabilité des marchés de produits de base, cette instabilité résultant des fluctuations de l'économie de leurs anciens maîtres coloniaux qui ont organisé leur production en fonction des intérêts de leurs propres monopoles. S'il est nécessaire de stabiliser les prix des produits primaires à l'exportation, il importe aussi que ces prix soient équitables; alors que les prix des produits primaires exportés par les pays développés sont montés de 13 p. 100 depuis 1960, ceux des mêmes produits exportés par les pays en voie de développement n'ont pas augmenté. Si les pays en voie de développement avaient pu exporter leurs produits aux mêmes conditions que les pays développés, leurs recettes d'exportation pour 1966 auraient été plus élevées d'environ 4 milliards de dollars. Il est donc significatif que le supplément d'aide au développement que ces pays pourraient actuellement absorber soit de l'ordre de 3 à 4 milliards de dollars.

3. Leur situation s'est encore trouvée aggravée du fait que les prix des biens manufacturés ont également enregistré une hausse de 7 p. 100 depuis 1960; or, ces biens constituent le gros de leurs importations.

Il est clair, par conséquent, qu'on n'a fait que très peu de progrès dans la fixation de prix équitables au cours de la première moitié de la Décennie pour le développement; l'Organisation des Nations Unies et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (UNCTAD) devraient donc entreprendre immédiatement des études approfondies pour déterminer les causes des fluctuations des prix sur tel ou tel marché, ainsi que les moyens d'améliorer la situation.

4. Jusqu'à présent, on a examiné l'inflation surtout du point de vue de l'effet qu'elle produit sur les pays en voie de développement; il conviendrait au contraire de prendre en considération l'inflation que connaissent les pays développés capitalistes, ainsi que l'influence néfaste qu'exercent sur l'économie des pays en voie de développement les deux principales mesures anti-inflationnistes qu'ils prennent, à savoir la hausse du taux de l'escompte, d'une part, et des impôts, d'autre part. Si l'augmentation directe des impôts a été accueillie très défavorablement par le public et si cette décision n'a été prise qu'en désespoir de cause, la hausse du coût du crédit provoquée par celle du taux de l'escompte décidée par tous les pays capitalistes est une des principales raisons qui expliquent la diminution du mouvement des capitaux vers les pays en voie de développement au cours des dernières années. On essaie souvent de justifier ces hausses par la nécessité d'éliminer le déficit de la balance des paiements, mais les pays occidentaux qui y ont procédé n'ont pris aucune mesure pour éliminer les causes réelles de ce déficit. Il est bien connu, par exemple, que les sommes énormes consacrées par les Etats-Unis et le Royaume-Uni à leurs forces armées stationnées à l'étranger est une des principales causes du déficit de leur balance des paiements, mais rien n'indique que ces dépenses subiront une réduction sensible dans l'avenir.

5. C'est pourquoi les pays en voie de développement en sont réduits à leurs propres moyens et se voient contraints de faire des efforts considérables pour accroître leurs recettes d'exportation, obtenir une part plus importante du produit de leurs ressources naturelles actuellement exploitées par les intérêts étrangers et réduire leurs sorties de capitaux. La délégation ukrainienne est d'avis que l'Organisation des Nations Unies devrait aider les pays en voie de développement à exécuter leurs plans de développement nationaux en déterminant les causes, la portée et les effets des sorties de capitaux des pays en voie de développement et en proposant des moyens pour en réduire l'ampleur, afin de diminuer la charge de la dette extérieure.

6. En envisageant une réforme du système monétaire international, il convient de tenir pleinement compte

des intérêts de tous les membres de l'UNCTAD: cette question devrait donc être discutée par la Conférence et non pas seulement par 10 puissances capitalistes développées. L'UNCTAD pourrait prendre une autre mesure pratique pour lever les obstacles au commerce mondial, à savoir la normalisation des échanges entre l'Est et l'Ouest. On n'a fait que des progrès extrêmement lents dans l'application des recommandations de la Conférence; toutefois, contrairement aux pays développés capitalistes, qui ont repoussé certaines recommandations et demandé que d'autres soient modifiées, la République socialiste soviétique d'Ukraine et les autres pays socialistes ont réclamé qu'elles soient rapidement mises en application. Les pays socialistes ont pris des mesures précises afin d'augmenter leur commerce extérieur et d'intensifier leurs autres relations économiques avec les pays en voie de développement, en accordant à ces derniers une assistance technique, par exemple dans l'industrie, l'agriculture, la science, l'enseignement, les transports, la géologie et la formation technique. La République socialiste soviétique d'Ukraine a accueilli plus de 4 500 étudiants étrangers, provenant pour la plupart de pays en voie de développement, pour leur donner une formation dans des spécialités très diverses; dans le même temps, de nombreux spécialistes ukrainiens sont à l'œuvre dans les pays en voie de développement.

7. La République socialiste soviétique d'Ukraine participe également aux programmes d'assistance technique multilatéraux des Nations Unies, mais regrette qu'une grande partie des fonds qu'elle verse à cette fin ne soit pas utilisée. Bien qu'on fasse un peu plus largement usage, depuis peu, des contributions volontaires versées à l'élément assistance technique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), celles qui sont destinées à l'élément Fonds spécial et qui restent inutilisées atteignaient 170 millions de dollars au début de 1966. La délégation ukrainienne espère par conséquent que le PNUD consacra ces ressources aux investissements proprement dits, ce qui entraînera finalement la transformation du Fonds spécial en un fonds d'équipement.

8. La délégation ukrainienne accueille favorablement la création de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Mais cette nouvelle organisation doit veiller à ce que soit suffisamment mis en évidence le rôle fondamental joué par le secteur public dans la politique d'industrialisation et la planification du développement des pays en voie de développement. A ce propos, l'ONUDI pourrait utilement s'inspirer de l'expérience des pays socialistes. Cette nouvelle organisation devrait également collaborer avec les pays en voie de développement en ce qui concerne la mise en œuvre de politiques d'industrialisation, notamment l'adoption de techniques modernes et l'exploitation des ressources naturelles, ainsi qu'en ce qui concerne l'accélération du rythme des investissements et la formation de cadres techniques.

9. L'Ukraine a exécuté le plan économique qu'elle s'était fixé pour 1965. Le nouveau plan, qui couvre la période 1966-1970, prévoit une augmentation de la production industrielle de près de 50 p. 100 et de la production agricole de 25 p. 100, ainsi que du revenu

national brut de 39 p. 100. A en juger d'après les premiers résultats enregistrés en 1966, tant l'objectif industriel que l'objectif agricole du plan ont un caractère réaliste.

10. La question de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles intéresse tout particulièrement les pays en voie de développement qui se sont libérés récemment du joug colonial. L'Organisation des Nations Unies se doit d'aider ces pays à maintenir cette souveraineté en empêchant les violations dont elle peut faire l'objet et en appuyant les mesures telles que la nationalisation des biens étrangers. Elles doivent appuyer les justes revendications de ces pays touchant leur droit à participer plus largement à l'administration des ressources naturelles exploitées par les intérêts étrangers et leur droit à recevoir une part plus grande des bénéfices que ces ressources procurent. Elles doivent également assurer la formation de cadres nationaux dans tous les domaines où ces ressources naturelles sont exploitées par des intérêts étrangers, comme l'ont préconisé les auteurs du projet de résolution soumis à la vingtième session de l'Assemblée générale.

11. La Conférence mondiale sur la réforme agraire, tenue à Rome en 1966, a montré que la réforme agraire démocratique est l'une des tâches les plus urgentes qui s'offrent à la plupart des pays en voie de développement et qu'elle est indispensable si l'on veut que ces pays accèdent à l'indépendance économique et réalisent des taux de croissance satisfaisants. Cette réforme ne sera démocratique que si elle assure la redistribution des grandes propriétés terriennes, notamment de celles des propriétaires étrangers, au bénéfice des petits propriétaires ou de ceux qui ne possèdent pas de terres. Une réforme aussi radicale contribuerait beaucoup à éliminer les retards économiques et sociaux, à augmenter la production de matières premières, à réaliser des taux de croissance plus élevés et une meilleure répartition du revenu national, et à relever les niveaux de vie. Il est essentiel que l'Organisation des Nations Unies, les commissions économiques régionales et les autres organismes spécialisés utilisent et fassent connaître l'expérience, dans ce domaine, de pays comme Cuba, la République arabe unie et la Birmanie.

12. Les participants au Congrès mondial de la population qui s'est tenu à Belgrade en 1965 se sont accordés à reconnaître que les taux de natalité et les taux de mortalité dépendront beaucoup plus à l'avenir de facteurs économiques et sociaux et des progrès scientifiques et techniques. L'Assemblée générale devrait tenir compte de cette importante considération lorsqu'elle examine les questions de l'accroissement démographique et du développement économique et ne devrait pas se borner à recommander des mesures et à offrir une assistance technique dans le domaine de la régulation des naissances. Les participants au Congrès ont également reconnu l'importance, du point de vue de la planification du développement, des projections démographiques à long terme et des recensements effectués à intervalles réguliers. Conformément à la recommandation de la Commission de statistique tendant à ce que l'on procède à un recensement de la population en 1970 ou aux environs de cette date, la République socialiste soviétique

d'Ukraine effectuera son prochain recensement en janvier 1969, et se fondera sur son dernier recensement de 1959 lorsqu'elle préparera le plan quinquennal concernant le développement de son économie nationale pour la période 1971-1975.

13. La délégation ukrainienne note avec satisfaction l'élargissement de la composition du Conseil économique et social. Le Conseil, comme l'UNCTAD, ne divise plus à juste titre le monde économique en pays développés et pays en voie de développement mais le répartit en "pays socialistes", "pays capitalistes développés" et "pays en voie de développement". Il est évident que la division du monde en pays "riches" et pays "pauvres" ne se justifie pas, puisqu'on ne saurait grouper dans une même catégorie les pays capitalistes et les pays socialistes. Il n'empêche que les pays impérialistes essaient de le faire, de façon à pouvoir imputer aux pays socialistes une part de leurs responsabilités dans leurs activités coloniales passées et présentes; ils essaient toujours d'agir sur les économies des pays en voie de développement pour enrichir leurs monopoles.

14. Il importe d'examiner dans une perspective réaliste l'affectation à des besoins pacifiques des ressources libérées par le désarmement; la course aux armements englutit de plus en plus de ressources et nombreux sont les exemples d'agression impérialiste contre des peuples épris de liberté. A cet égard, la politique d'agression des Etats-Unis anéantit les ressources naturelles et humaines du Viet-Nam et empêche les relations économiques normales entre Etats.

15. M. PIÑERA (Chili) souligne que l'édification de la paix doit aller de pair avec le maintien de la paix, et le Chili, bien qu'étant un petit pays, est disposé à jouer pleinement son rôle dans ces deux entreprises. Le développement est d'une importance vitale pour l'édification de la paix. Certes, les pays en voie de développement reconnaissent leurs responsabilités et sont prêts à tout mettre en œuvre pour mobiliser leurs propres ressources, mais il faut que les grandes puissances leur fournissent toute l'assistance possible.

16. Dans le même temps, un profond sentiment de solidarité est apparu parmi les pays en voie de développement, en particulier parmi ceux qui sont représentés à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Il ne s'agit pas seulement d'une question d'intérêt commun; les 77 pays en voie de développement qui sont membres de l'UNCTAD représentent une union durable de sociétés diverses aussi bien sur le plan racial que du point de vue religieux, politique et linguistique et qui se sont toutes réunies dans un même effort pour remédier à leur sous-développement.

17. L'existence de ce sous-développement est proprement scandaleuse. Les deux tiers de l'humanité n'ont pas de quoi se nourrir ni se loger; leur niveau d'instruction est insuffisant et leurs perspectives d'avenir inexistantes et ils vivent à la marge de l'économie mondiale. Sur le plan intérieur, le Chili se trouve aux prises avec un problème analogue et fait tout ce qui est en son pouvoir pour le résoudre. Les efforts qu'il déploie doivent trouver leur contre-

partie sur le plan international si l'on veut éliminer l'"apartheid économique" qui caractérise le monde entier. Le problème est urgent; les méthodes traditionnelles n'ont pas permis de le résoudre et il faut maintenant essayer des méthodes nouvelles et révolutionnaires.

18. Les pays plus évolués examinent souvent leurs problèmes économiques dans le secret de groupes fermés, mais ce qu'il importe de faire c'est d'établir un dialogue fructueux entre pays riches et pays pauvres dans le cadre d'un organe commun. Cet organe existe déjà; il s'agit de l'UNCTAD qui assume une triple fonction de promotion, de confrontation et de conciliation. De la même façon, les pays développés ont tendance à examiner leurs problèmes financiers au sein de petits groupes fermés. L'heure est venue pour l'UNCTAD d'organiser une conférence monétaire mondiale où tous les pays pourront se faire entendre dans des conditions d'égalité et où les problèmes financiers internationaux pourront être examinés de façon constructive. Les Accords de Bretton Woods datent de 20 ans et ils sont complètement périmés. Il faut également envisager la possibilité de réunir une conférence mondiale sur les transports maritimes pour s'attaquer aux problèmes graves qui se posent aux pays en voie de développement, notamment dans les domaines des taux de fret, des tarifs douaniers et des préférences.

19. La diffusion des connaissances techniques, qui ne doit pas rester au niveau des discussions académiques mais doit plutôt faire l'objet d'une action pratique, est extrêmement importante pour le développement. Il est paradoxal que jusqu'à présent le développement de la technique ait, en fait, desservi le progrès des pays déshérités. Il est temps de veiller à ce que la technique soit appliquée à l'amélioration du sort de l'humanité tout entière. La technique n'est pas seulement une question de redevances et de brevets: il importe de trouver les moyens d'assurer que les énormes progrès de la science et de la technique puissent conduire à une amélioration rapide de la situation du tiers monde. La Deuxième Commission et l'UNCTAD ont à cet égard un rôle vital à jouer.

20. Comme suite à la première session de la Conférence sur le commerce et le développement, un ensemble solide de principes régissant le commerce international a été élaboré. Il y a eu certes quelques oppositions et des réserves du côté des pays développés, mais tous les principes ont été adoptés à de fortes majorités et constituent désormais un fait établi. Bien que la mise au point d'un plan de développement du commerce mondial risque de prendre du temps, il y a déjà beaucoup de secteurs dans lesquels des progrès pourraient être accomplis.

21. Les besoins des pays en voie de développement ont été clairement définis: il faut maintenant que les pays développés décident sans ambiguïté de fournir les ressources nécessaires pour faire face à ces besoins. De vagues déclarations d'intention ou des discussions consacrées à la question de savoir dans quelle mesure l'objectif de 1 p. 100 est atteint ne sont pas d'une grande utilité. Il faut que les pays développés s'engagent clairement si l'on veut résoudre les problèmes propres aux pays en voie de dévelop-

pement en matière de capitaux, de transports, de commerce, etc. On pourrait donc envisager la réunion d'une conférence au sommet des pays développés au cours de laquelle ces pays pourraient s'entendre sur un programme commun d'aide aux pays en voie de développement dans ces domaines particuliers. Ils pourraient ensuite — lors de la deuxième session de l'UNCTAD par exemple — présenter ce programme aux pays en voie de développement et entamer un dialogue constructif qui conduirait à une action concertée.

22. La réforme agraire constitue un autre élément essentiel du développement. Elle n'implique pas seulement des efforts pour accroître la production agricole, mais aussi des changements importants du cadre social. La récente Conférence mondiale sur la réforme agraire a placé ce problème dans une perspective mondiale: il faut espérer que l'on continuera d'essayer de le résoudre avec des moyens eux aussi mondiaux. C'est aussi dans cette optique qu'il faut s'attaquer aux problèmes que soulèvent le commerce, l'alimentation et l'alphabétisation. Il faut également que les pays développés prennent la tête d'un programme décisif d'élimination de la faim, car les études de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont montré qu'une crise alimentaire était imminente.

23. En procédant à sa réforme agraire, en prenant des mesures fiscales et scolaires et en exploitant ses ressources naturelles, le Chili contribue au développement au niveau national et il est prêt à jouer un rôle sur la scène internationale. Il ne doute pas qu'avec une coopération internationale convenable des progrès pourront être réalisés.

24. M. KARMARKAR (Inde) dit que sa délégation partage la déception exprimée par le Secrétaire général dans son rapport sur la Décennie des Nations Unies pour le développement^{1/} devant l'impuissance de la communauté internationale à progresser vers deux des objectifs fondamentaux de la Décennie: porter à 5 p. 100 le taux de croissance annuelle du revenu national des pays en voie de développement et transférer à ces pays l'équivalent de 1 p. 100 du revenu national des pays développés. En fait, l'abîme qui sépare ces deux groupes de pays en matière de taux de croissance annuel et de revenu par habitant s'est encore creusé davantage. Cela dit, un autre écart soulève une inquiétude plus grande encore: celui qui sépare les déclarations d'intention et l'exécution pratique des programmes et des politiques. La Deuxième Commission devrait s'attacher à identifier et à recommander des mesures pour renverser ces deux tendances au cours de la seconde moitié de la Décennie.

25. S'il est vrai que c'est aux pays en voie de développement eux-mêmes qu'incombe avant tout l'amélioration de leur situation économique, le fait qu'ils n'aient pu encore atteindre les modestes objectifs de la Décennie ne vient pas d'un manque d'efforts de leur part pour mobiliser leurs ressources internes mais, dans la plupart des cas, de l'insuffisance des ressources extérieures. Tous ceux qui connaissent ces

problèmes s'accordent à reconnaître que le courant des capitaux extérieurs s'est ralenti au moment même où l'aptitude des pays en voie de développement à utiliser efficacement ces ressources devient plus grande. De fait, alors que l'épargne intérieure des pays en voie de développement se montait, en 1964, à près de 14 p. 100 du produit intérieur brut, le rapport de la contribution des pays exportateurs de capitaux à leur produit national brut est tombé de 0,84 p. 100 en 1961 à 0,65 p. 100 en 1964. Il y a tout lieu de penser que cette situation provient moins des difficultés financières des pays développés que de l'attitude de certains gouvernements ou de certains organismes privés. Si tel est le cas, il faut tout faire pour changer cette attitude.

26. De gravité presque égale est le problème que pose aux pays en voie de développement l'augmentation accélérée de la charge que représente pour eux le service de la dette. On a calculé qu'à moins d'un adoucissement considérable des conditions dont est actuellement assortie l'aide fournie, le remboursement des emprunts actuels absorbera complètement, dans un peu plus de 15 ans, le courant des capitaux à destination de ces pays. Il est d'ailleurs aussi bien dans l'intérêt des prêteurs que dans celui des emprunteurs de trouver une solution satisfaisante à ce problème, les deux tiers du monde les plus pauvres constituant un marché d'exportation virtuel qu'aucune des grandes puissances commerciales ne peut se permettre de négliger. La délégation indienne espère que les propositions constructives qui figurent dans la résolution 1183 (XLI) du Conseil économique et social à propos du volume et des conditions d'octroi de l'aide seront appliquées avec toute l'urgence qu'elles méritent.

27. Les progrès substantiels accomplis par l'Inde au cours des 15 dernières années en matière d'expansion et de diversification de son économie sont le fruit d'un effort de toute la population. Sur un total de 22,8 milliards de dollars investis dans les deux premiers plans quinquennaux de développement, 2,2 milliards de dollars seulement ont été fournis par l'aide extérieure, le reste provenant de l'épargne locale — il ne s'agit pas là d'un petit sacrifice, de la part de la population d'un pays dont le revenu par habitant est parmi les plus faibles du monde. On a posé l'infrastructure nécessaire à une économie diversifiée; l'accroissement de la production industrielle s'est fait au rythme de 8 p. 100 par an au cours des 15 dernières années, et l'on espère qu'en 1970, c'est-à-dire en l'espace de 20 ans, l'Inde aura doublé sa production alimentaire.

28. Malgré ces résultats, l'Inde est péniblement consciente de la nécessité de porter à un niveau convenable le niveau de vie affreusement bas de sa population. Les difficultés qu'elle rencontre pour ce faire sont celles que connaissent tous les pays en voie de développement, l'une des principales étant la diminution de ses réserves de devises que provoque l'accroissement de la charge que représente le service de la dette. Le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales a suggéré l'établissement d'un système de planification régionale globale fondée sur des engagements réciproques; il convient toutefois d'agir avec prudence, vu les implications poli-

^{1/} Documents officiels du Conseil économique et social, quarante et unième session, Annexes, point 5 de l'ordre du jour, documents E/4196 et Add.1 à 3.

tiques d'un tel système. Il doit être bien entendu que l'aide accordée ne s'accompagnerait en aucun cas d'une ingérence dans le cadre politique et social dans lequel les pays en voie de développement s'efforceraient de transformer leur société. La continuité du courant des capitaux extérieurs est nécessaire à la croissance économique planifiée. Dans l'état actuel des choses, chaque engagement n'étant pris que sur une base annuelle, les pays donateurs sont tentés, pour les renouveler, d'utiliser des critères qui ne sont pas purement économiques.

29. L'appui général que rencontre la création d'un fonds d'équipement des Nations Unies vient de ce que l'on estime qu'une conception multilatérale de l'assistance au développement rendrait la communauté internationale responsable des investissements dans les pays en voie de développement, dissipant ainsi les appréhensions de pays qui accordent l'aide quant à l'utilisation efficace des ressources qu'ils fournissent. La délégation indienne en appelle donc à toutes les délégations pour qu'elles hâtent la création de ce fonds.

30. Les progrès réalisés pour mettre en application les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ont été d'une lenteur décourageante: les prix de certains produits de base essentiels ont baissé, les efforts pour parvenir à des accords internationaux sur le cacao et sur le sucre ont échoué et, à l'exception de l'Australie, les pays développés ont peu fait en ce qui concerne l'octroi de préférences générales. Les progrès vers la suppression des barrières douanières et autres ont été lents aussi. Il faut donc espérer que la voie d'approche envisagée pour la deuxième session de la Conférence — concentrer les efforts sur un certain nombre de problèmes d'importance fondamentale — donnera naissance à des accords et à des plans en vue d'une action concrète.

31. La création de l'ONUDI répond à un besoin ressenti depuis longtemps par les pays en voie de développement, et la délégation indienne espère que la Deuxième Commission fera sien le projet de résolution (A/6229, par. 11) présenté par le Comité spécial concernant l'ONUDI, et notamment la disposition relative à l'institution d'une conférence pour les annonces de contributions qui soit particulière à l'ONUDI.

32. Le Gouvernement de l'Inde a offert de faire de New Delhi le siège de l'ONUDI, estimant que, si l'un de ses principaux organes se trouvait dans un pays en voie de développement, l'ONU elle-même serait plus proche de ces pays. En outre, la présence de l'ONUDI en Inde, qui, au cours des 20 dernières années, a acquis l'expérience du développement industriel planifié, donnerait à cet organisme l'occasion d'examiner de près les problèmes auxquels se heurtent les pays qui se sont engagés dans la voie du développement industriel.

33. Les pays en voie de développement se sont rendu compte depuis longtemps à quel point le développement économique peut être compromis par la croissance démographique. L'Inde comprend fort bien que sa population ne pourra progresser, sur le plan social et économique, que grâce au contrôle du taux de crois-

sance démographique et à un développement suffisant des ressources humaines et des compétences; c'est pourquoi il est en train d'organiser ce qui constitue peut-être le plus vaste programme de régulation des naissances jamais envisagé.

34. Par suite de l'élargissement du champ d'action des Nations Unies et de ses organismes, comme de la complexité croissante de leurs activités, la nécessité d'une meilleure coordination s'est fait sentir. Il faut espérer que l'examen général des programmes et activités et l'examen des fonctions du Conseil auxquels la Deuxième Commission doit procéder, ainsi que son étude de la décentralisation des activités économiques et sociales, contribueront à améliorer la coordination. La délégation indienne a donné son plein appui aux recommandations concernant la question de la coordination du Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

35. En conclusion, le représentant de l'Inde exprime l'espoir que les Etats Membres rempliront l'obligation que leur fait la Charte des Nations Unies d'utiliser les mécanismes internationaux pour promouvoir le développement économique et social de tous les peuples.

M. Boiko (République socialiste soviétique d'Ukraine), vice-président, prend la présidence.

36. M. AL-RASHID (Koweït) fait remarquer que, si de sérieux efforts ne sont pas accomplis pour remédier à la disparité croissante entre le niveau de vie des pays industrialisés et celui des pays en voie de développement, le fossé pourrait s'élargir encore pendant les décennies à venir. Il serait urgent, afin de soulager ces pays du poids écrasant de leurs dettes, de leur fournir une assistance sous forme de dons ou de prêts à long terme et à faible taux d'intérêt. Il est d'autre part très décevant de constater que les pays industrialisés n'atteignent pas l'objectif de 1 p. 100 en matière de transfert de ressources; peut-être ne tient-on pas suffisamment compte du fait qu'un accroissement du revenu par habitant — et par conséquent du pouvoir d'achat — des pays en voie de développement aurait des conséquences favorables sur les marchés des pays industrialisés.

37. Les efforts des pays en voie de développement sont freinés par leur taux de croissance démographique. Des palliatifs tels que le Programme alimentaire mondial ne font que souligner la nécessité d'une réforme agraire de grande envergure. Il faut cependant entreprendre l'industrialisation en même temps que le développement de l'agriculture et des autres ressources naturelles, puisque la priorité doit aller aux industries travaillant pour l'exportation.

38. Jusqu'à présent, les pays développés se sont montrés peu enclins à adopter la politique commerciale recommandée par l'UNCTAD. Peu de progrès ont été accomplis vers la réduction et l'élimination des barrières qui freinent le commerce et la consommation de plusieurs produits naturels non renouvelables, bien que l'économie de certains pays dépende largement de l'exportation de ces produits. Si les pays développés acceptaient de coopérer avec l'UNCTAD, on les soupçonnerait beaucoup moins de

vouloir encore imposer leur domination économique aux nouveaux pays indépendants.

39. Le Koweït a toujours été en faveur de la création de l'ONUDI. Il faut espérer que celle-ci implantera des centres régionaux destinés à accélérer l'industrialisation des pays en voie de développement et qu'elle accordera une attention particulière à la promotion d'industries susceptibles d'absorber la main-d'œuvre excédentaire.

40. L'expansion des activités de l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies est particulièrement satisfaisante. Etant donné ses besoins aigus en matière de connaissances techniques et de personnel qualifié, indispensables à son développement, le Koweït ne peut qu'espérer que l'Institut donnera la priorité à la formation du personnel immédiatement nécessaire aux pays en voie de développement et que quelques programmes seront mis en œuvre dans ces pays.

41. La fusion des activités d'assistance technique dans le cadre du PNUD a permis une coordination plus étroite et une plus grande efficacité des programmes, ainsi qu'une meilleure utilisation des fonds disponibles. Ce programme est un excellent exemple d'une aide au développement affranchie de toute considération militaire, politique ou idéologique.

42. La rapide transformation économique du Koweït est due aux revenus que ce pays tire de sa production pétrolière. Le Koweït est, en fait, le quatrième pays producteur de pétrole du monde. Il s'efforce cependant de diversifier son économie et de diminuer sa dépendance à l'égard du pétrole. Le progrès social s'est accompli au même rythme que le développement économique; la richesse du Koweït permet à celui-ci d'aider d'autres pays du monde arabe. Ainsi le Fonds koweïtien de développement économique des pays arabes aide à la réalisation de projets entrepris dans des Etats arabes en fournissant des prêts à faible taux d'intérêt; d'autre part, le Koweït participe à la création d'une banque arabo-africaine. Il donne donc une forme concrète à sa foi dans l'importance de la coopération internationale et régionale, et accueillerait avec satisfaction le renforcement de l'instrument considérable de coopération régionale que constitue le Bureau des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies à Beyrouth.

43. Sir Edward WARNER (Royaume-Uni) indique qu'il se bornera à exposer la situation actuelle de son pays, les incidences de celle-ci sur les possibilités du Royaume-Uni en matière d'assistance et la nécessité urgente de réaliser des économies dans la gestion de l'aide disponible.

44. Le Royaume-Uni reconnaît qu'il a, avec les autres pays industrialisés, le devoir d'aider les pays en voie de développement à élever leur niveau de vie et à développer leur commerce, contribuant ainsi à accroître la prospérité du monde entier. Il ne saurait accepter que, dans de vastes régions du monde, la pauvreté côtoie l'abondance. Malheureusement, sa situation économique actuelle empêche le Royaume-Uni de faire tout ce qu'il voudrait faire, mais il est décidé, le moment venu, à accroître son aide aux pays en voie de développement. Il ne pourra réaliser ce

désir que dans la mesure où il aura réussi à assainir son économie.

45. A cet effet, des mesures sévères ont été prises en juillet 1965 afin de rétablir l'équilibre de la balance des paiements en diminuant la consommation interne et en procédant à un redéploiement de la main-d'œuvre au profit des industries travaillant pour l'exportation. Ces mesures s'accompagnaient de plans de modernisation et de rééquipement des industries britanniques visant à les rendre plus aptes à affronter la concurrence sur les marchés mondiaux. La première Conférence de productivité qui s'est tenue récemment au Royaume-Uni sous la présidence du Premier Ministre a abouti à l'instauration de nouvelles relations entre le gouvernement, les employeurs et les travailleurs. Au cours de cette conférence, le Premier Ministre a déclaré que dans tout pays, quels que soient ses moyens économiques, le niveau de vie ne peut s'élever que dans la mesure où la productivité augmente; la productivité est, en fait, la seule voie conduisant à une prospérité accrue.

46. Ce principe est également valable en ce qui concerne l'ONU et les organisations qui lui sont reliées. Si l'on veut que les pays en voie de développement en bénéficient pleinement, il est indispensable que l'aide opérationnelle extérieure soit aussi importante et aussi productive que possible, dans le cadre de plans de développement nationaux et régionaux, et ne s'éparpille pas dans un excès de dépenses administratives d'institutions aux activités analogues et concurrentes. On doit s'efforcer constamment d'éliminer les doubles emplois et les dépenses improductives; c'est pourquoi sir Edward Warner approuve chaleureusement le renforcement de la position des représentants locaux du PNUD, dont beaucoup dépendra. Le Royaume-Uni reste opposé à la création de nouvelles institutions de nature à entraîner de nouveaux doubles emplois sans accroître les ressources disponibles ou l'efficacité de leur utilisation. Le Royaume-Uni préconise fortement l'aide multilatérale, tout en sachant que l'importance de l'aide fournie par l'intermédiaire de l'ONU et de ses organisations associées dépendra en partie de la mesure où leur personnel aura su établir un climat de confiance dans les pays donateurs. A cet égard, la délégation britannique espère que les recommandations du Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées seront rapidement suivies d'effets.

47. Le Royaume-Uni, pleinement conscient des problèmes de l'accroissement de la dette des pays en voie de développement, a pris la tête en matière d'octroi de prêts sans intérêt assortis de différés pour le remboursement du principal. Il accorde également une haute priorité à l'Association internationale de développement (AID); c'est ainsi qu'il a prévu, dans le cadre de son programme d'assistance, de faire une contribution importante à la reconstitution des ressources de l'AID, et est prêt à se joindre à d'autres pays pour mettre au point un nouveau programme.

48. Le Royaume-Uni partage la déception de tous devant le piétinement de l'assistance au développement qui se manifeste à mi-chemin de la Décennie, et espère être bientôt en mesure de reprendre l'augmen-

tation progressive de ses contributions en vue de relever la productivité des deux tiers de l'humanité à un niveau que la technique permet maintenant d'atteindre. Du succès de ces efforts dépendent non seulement le bien-être des peuples non privilégiés, mais encore la prospérité future du Royaume-Uni lui-même, pays dont l'économie repose essentiellement sur l'importation de produits alimentaires et de matières premières, et par conséquent sur l'existence de débouchés florissants pour l'exportation de ses produits manufacturés. Ce relèvement de la productivité doit être atteint à la fois dans l'agriculture — de manière à accroître la production alimentaire et contrebalancer l'inquiétante augmentation de la population mondiale — et dans l'industrie, où l'ONUDI aura un important rôle à jouer.

49. L'UNCTAD fournit un cadre dans lequel il est possible de consolider la situation commerciale des pays en voie de développement par des mesures telles que la conclusion d'accords sur les produits de base — il regrette à ce sujet qu'on ne soit pas parvenu à un accord sur le cacao — et la mise au point d'un système de financement supplémentaire, en vue de laquelle le Royaume-Uni et la Suède ont avancé des propositions lors de la première session de la Conférence. Le Royaume-Uni participera activement aux travaux de la deuxième session.

50. M. OLSEN (Danemark) fait observer que tous les problèmes de développement économique sont étroitement liés les uns aux autres, ce qui a eu pour conséquence de rendre de plus en plus manifeste le fait que la coordination et la planification globales revêtent une importance considérable. Il tient à souligner le rôle important que la Deuxième Commission et le Conseil économique et social peuvent jouer à cet égard et se félicite de l'organisation de réunions communes entre le Comité administratif de coordination et le Comité spécial de coordination ainsi que des activités du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement et du tout récent Comité de la planification du développement. C'est avec satisfaction qu'il convient de noter que le Conseil a assumé le rôle directeur et coordonnateur que la Charte lui confie.

51. Dernièrement, l'accroissement de la population mondiale et les mauvaises récoltes ont souligné le problème de l'insuffisance de la production alimentaire. Aussi, la délégation danoise espère-t-elle que de nouvelles politiques agricoles seront adoptées par de nombreux pays. Il n'existe pas de panacée: dans la plupart des régions de forte densité démographique, la production vivrière ne peut être augmentée que grâce à une productivité accrue, pour laquelle une importante assistance technique et financière sera nécessaire. Le Danemark, qui jusqu'à ces dernières années était un pays à prédominance agricole, s'efforce activement de fournir une assistance technique dans ce domaine et continuera à lui accorder la priorité. Il a également pris une part active au Programme alimentaire mondial et a élevé de 2 à 7 millions de dollars sa contribution pour la deuxième période triennale du Programme.

52. Depuis le premier examen par la Deuxième Commission, lors de la vingtième session, du point "Accroissement démographique et développement éco-

nomique", de nombreux pays ont modifié de façon remarquable leur attitude, ainsi qu'en a témoigné le Congrès mondial de la population qui s'est tenu en 1965. Le temps est maintenant venu pour l'Organisation des Nations Unies d'assumer le rôle que de nombreux pays ayant de graves problèmes démographiques souhaitent lui voir jouer.

53. La délégation danoise éprouve une certaine inquiétude devant le nombre croissant de points dont on propose l'inscription à l'ordre du jour de la deuxième session de la Conférence sur le commerce et le développement. Ainsi que M. Prebisch, secrétaire général de l'UNCTAD, l'a indiqué, la Conférence devrait servir à favoriser des négociations et faire porter son attention sur un petit nombre de questions dont l'examen est susceptible de donner des résultats. La Conférence peut être d'une importance considérable comme organe chargé d'élaborer les politiques commerciales et de développement et capable de parvenir à des résultats pratiques, mais elle doit perfectionner ses procédures et ses dispositions institutionnelles de façon à les adapter aux besoins réels et aux possibilités pratiques.

54. Il ne fait aucun doute que les échanges de vues qui ont eu lieu dans le cadre de l'UNCTAD ont amené de nombreux pays, dont le Danemark, à mieux comprendre les problèmes vitaux des pays en voie de développement. Le Danemark est prêt à appuyer certaines propositions qui reposent sur le principe des obligations réciproques, y compris celles qui portent sur le financement supplémentaire et sur la conclusion d'accords internationaux sur les produits de base.

55. La délégation danoise partage l'avis du Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales en ce qui concerne les engagements mutuels qui doivent être contractés dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Elle partage l'inquiétude exprimée devant le faible taux de croissance des pays en voie de développement et l'insuffisance des capitaux transférés des pays développés aux pays en voie de développement. Les résultats atteints au cours de la première moitié de la Décennie n'ont pas été satisfaisants et doivent être améliorés pendant la seconde moitié. Il pourrait être utile à l'avenir de ne pas prendre pour base de discussion des chiffres moyens de taux de croissance, qui sont assez trompeurs, mais d'utiliser des moyennes de groupe, qui constituent un meilleur étalon de mesure.

56. Le piétinement qui s'est manifesté dans le transfert de ressources en direction des pays en voie de développement est un motif de préoccupation pour le Danemark, mais il trouve une certaine consolation dans certains perfectionnements institutionnels récents tels que l'extension des activités de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la coopération étroite entre la Banque et le PNUD, le renforcement envisagé de l'AID et la création des banques régionales de développement. Le Danemark n'a pas encore atteint l'objectif de 1 p. 100 mais, pour l'exercice 1966-1967, ses contributions seront au moins de 85 p. 100 supérieures à celles de l'exercice précédent, et il a l'intention de continuer à les accroître à un taux élevé au cours des prochaines années, tant pour les programmes multilatéraux que pour les programmes bilatéraux.

57. L'accroissement de 85 p. 100 porte sur tous les principaux secteurs d'assistance. L'expansion la plus importante a été le fait de l'assistance financière bilatérale et au cours des sept premiers mois de 1966 plus de 14 millions de dollars ont été consentis aux pays en voie de développement sous forme de prêts publics. En accordant ces prêts à des conditions libérales, le Gouvernement danois s'est laissé guider par l'exemple du Royaume-Uni et du Canada et s'est inspiré des recommandations générales du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopé-

ration et de développement économiques. Le Danemark a également souscrit pour 5 millions de dollars au capital de la Banque asiatique de développement.

58. Enfin, le Danemark considère comme extrêmement importante la décision de créer l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et est déterminé à participer pleinement aux efforts déployés pour lancer la nouvelle organisation.

La séance est levée à 13 h 50.